



Journans, le 25/05/2024

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Yves PERRON, 1^{er} adjoint au maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de présents : 9
Qui ont pris part aux délibérations : 10

Etaient présents : Mesdames Laurence GARNIER, Magali DEBERTOLIS, Nadine LACOURTABLAISE et Dominique MORTIER.

Mrs Christian GERAY – Patrice GROSBOIS – Yves PERRON – Georges PUVILLAN et Jacques VERMEULIN

Excusé : Monsieur André TONNELIER a donné pouvoir à Yves PERRON

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GROSBOIS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE : adopté à l'unanimité

L'ordre du jour est abordé.

ECOLE

M. Steve PONCET d'ALEC 01 et Mme Manon ARNAUBEC de Grand Bourg Agglomération sont venus présenter les études concernant le changement de système de chauffage et l'installation de panneaux photovoltaïque pour l'école.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

Syndicat de la Reyssouze : Travail sur le réaménagement de la Reyssouze. Le projet consiste à enlever le « béton » pour favoriser la réinfiltration des eaux dans les terres. Des travaux sont prévus en 2025 sur la commune de Tossiat.

Forum alimentation durable : Loi Egalim. Mettre en évidence le partenariat entre les producteurs locaux et les restaurants de collectivité (type Fleyriat). Ce projet est porté par Grand Bourg Agglomération.

Réunion interquartier Tossiat - Journans : Le projet avance plusieurs habitants ont pris part à cette initiative. Une vente de brioche aura lieu le 1^{er} juin 2024. Commande possible jusqu'au 25 mai.

Cantine scolaire : Yves Perron et Laura ont assisté à une réunion d'information organisée par RPC (fournisseur des repas). Thème abordé : démarche hygiène. La réunion s'est achevée par la visite des locaux de production.

Marathon de la biodiversité – Grand Bourg Agglomération : Bilan positif pour ce projet financé par l'agence de l'eau. A ce jour, plus de 30 mares créées ou réhabilitées et 15 km de haies plantées dont l'objectif est de réaliser 42 mares et 42 km de haies plantées.

Conférence Sud Revermont : le Plan de Secours Communal (PSC) est à rendre en Préfecture en septembre 2024. Le dossier de Journans est bien avancé, il devrait être bouclé en juin 2024 et envoyé pour avis à la Préfecture.

Camping municipal : Les travaux s'achèvent, tout sera prêt pour l'ouverture.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Le 1^{er} adjoint rappelle les taux d'imposition actuellement pratiqués, et présente les bases d'imposition et le produit fiscal attendu au titre de l'année 2024.

	Bases d'imposition effectives 2023	Taux d'imposition communaux 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits à taux constants
Taxe foncière bâti (TFB)	388 381	29.70 %	409 500	121 622
Taxe foncière non bâti (TFNB)	6 806	57.81 %	7 000	4 047
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	68 256	13.36 %	61 700	8 243
			Total	133 912

Auquel s'ajoute :

- Coefficient correcteur de 21 160 € (20 033 € en 2023)
 - L'allocation compensatrice de 789 €
- Total produits attendus 2024 : **155 861.00 €**. (147 673 € en 2023)

La progression des recettes + 8 188 € entre 2023 et 2024 est dû à l'augmentation des bases de 3.9 % cette année (7.1 % en 2022), elles suivent l'inflation.

Il indique que les taux de la fiscalité directe locale ont été réévalués en 2012, 2017, 2018 et 2019. La commission finances propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité, décide le maintien des taux tels qu'ils figurent sur l'état de notification de l'année 2024, à savoir :

- . **Taxe foncière (bâti) : 29.70 %**,
- . **Taxe foncière (non bâti) : 57.81 %**
- . **Taxe d'habitation résidences secondaires : 13.36 %**

SUBVENTIONS COMMUNALES 2024

La commission des finances a étudié les demandes de subvention et propose au conseil municipal le vote des subventions suivantes :

- 200 € à l'association Place au livre qui s'occupe de la gestion de la bibliothèque municipale,
- 50 € à la banque alimentaire.
- 100 € MFR La Vernée
- 75.00 € pour les JSP
- 100.00 € à la FNACA TOSSIAT - JOURNANS

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de la commission des finances.

GRAND BOURG AGGLOMERATION

Constatation de la répartition du fonds de solidarité

En application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI (établissement public de coopération intercommunale) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Les montants versés au titre du Fonds de solidarité sont également actualisés, comme chaque année, sur la base du protocole proposé par la CLECT du 24 septembre 2019. Pour rappel, ce fonds est calculé sur les données des fiches DGF des communes, sa répartition évolue donc d'année en année. Trois indicateurs sont pris en compte :

- Poids des impôts ménages/revenu fiscal de la collectivité (1/3 du fonds)
- Indicateur de ressources élargi/habitant (1/3 du fonds)
- Revenu/habitant (1/3 du fonds)

De plus, un ajustement des modalités de calcul du fonds est intervenu en 2021.

	Ajustement
Année à moins de 1 000 habitants	100% de la dotation
Première année à plus de 1 000 habitants	100% de la dotation
Deuxième année à plus de 1 000 habitants	50% de la dotation
Troisième année à plus de 1 000 habitants	0 €

Cette actualisation suppose une révision libre des attributions de compensation, les communes concernées devant valider chaque année le montant qui leur est alloué par une délibération de leur conseil municipal.

Par ailleurs, la forte hausse des dépenses de fonctionnement subie par les collectivités du fait de l'inflation et l'éligibilité de Grand Bourg Agglomération à la dotation de l'Etat dite « filet de sécurité » au titre de l'exercice 2022 ont créé des conditions exceptionnelles cette année.

Ainsi, dans le cadre la révision libre, le Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a approuvé de porter de manière exceptionnelle le montant du fonds à 1 300 000 €, dont 300 000 € pour les communes de moins de mille habitants et 1 000 000 € pour les communes de plus de mille habitants. Les modalités de calcul restent inchangées, sur la base du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 24 septembre 2019. Ces conditions exceptionnelles d'attribution du fonds ne portent que pour l'année 2024.

Il s'agit ainsi d'une « révision libre » de l'attribution de compensation entre la communauté d'agglomération et chacune des communes.

La délibération du Conseil communautaire du 12 février 2024 a acté le montant par commune.

Les communes éligibles doivent délibérer pour accepter le versement de ce fonds au travers de leur attribution de compensation.

Une fois toutes les délibérations des Communes intéressées collectées, le Conseil communautaire de décembre pourra fixer le montant des attributions de compensation définitives 2024. Il est donc nécessaire pour chaque commune de délibérer.

Pour Journans : Attributions de compensations 39 923.83 € - fonds de solidarité 5 150.34 € = 45 074 .17 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que la commune de JOURNANS se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 5 150.34 € et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 12 février 2024.

VOTE DU BUDGET COMMUNAL PRIMITIF – 2024

Le maire adjoint présente le programme des études et travaux inscrits budget 2024.

PLU – modification simplifié : 8 700.00 €

Chapelle Saint Valérien : bandeaux : 3 180.00 €

Mairie – salle communale et atelier : changement de l'éclairage passage en LED : reste à charge pour la commune 7 500.00 €

Les travaux sont achevés mais restent à régler.

Entreprise PAQUET pour le passage de l'éclairage en LED de tout le bloc mairie - travaux H.T. 10 416.66 € soit 12 500.00 € TTC

Subventions :

DETR : 3 000.00 € - Département : 2 000.00 €

Ecole : travaux achevés reste subvention à encaisser 12 640.00 €

Travaux comprenant : l'éclairage LED – installation d'une VMC – alarme incendie – changement des menuiseries bas – changement du sol de la classe du haut.

Aménagement car + liaison piétonne à la Verrotte : reste à charge pour la commune 75 257.00 €

Une ligne de crédit a été ouverte en 2023 pour effectuer l'étude afin de réaliser un avant-projet sommaire et de pouvoir demander une subvention auprès du département 30 %.

Maîtrise d'œuvre Infratech : 5 200.00 € H.T. soit 6 240.00 € TTC (validé en 2023)

Estimation des travaux : 157 250.00 € H.T. soit 188 700.00 € TTC (la consultation pour le marché devrait être lancée en 11/2024) – La commission travaux travaille sur ce dossier. Un réajustement des montants sera nécessaire au cours de l'année.

Subvention :

Département : 39 740.00 € (acquise)

DETR : 36 103.00 € (acquise)

GBA fonds de concours : 37 600.00 € (en instruction)

Ecole Ad'ap + changement de chauffage : reste à charge 127 300.00 €

Projet en cours d'étude. L'architecte devrait nous transmettre une estimation des coûts pour les demandes de subvention d'ici fin mai. Les sommes inscrites au budget aussi bien en dépenses qu'en recettes sont estimées et évolueront en cours d'année.

Les travaux devraient être réalisés en 2025.

Montants inscrits au budget

Dépenses : 171 200 € TTC

Recettes : 43 900 € (DETR – DEPARTEMENT – GBA – CEE)

Ecole - visiophone : reste à charge pour la commune 2 100.00 €

Installation d'un visiophone au portail de l'école avec déclenchement à distance de l'ouverture.

Cette installation sera faite une fois les travaux de l'Ad'ap réalisés.

Travaux : 3 000.00 € TTC (estimation)

Subvention FIPD : 900.00 €

Ecole écran tactile : 2 033.00 €

Ordinateur mairie : 765.00 €

Camping travaux Falaise / Bossan : 4 900.00 €

Travaux de terrassement plateforme + parking PMR

Réseau Orange : suppression de 2 poteaux rue de Boisserolles : 2 800.00 €

Les travaux de la fibre ont débuté et de nouveaux poteaux vont être installés sur la commune.

Rue de Boisserolles, 2 nouveaux poteaux vont être installés. La suppression de deux anciens est possible en installant la ligne télécom avec la ligne fibre. Les frais de suppression sont à la charge de la commune. Le conseil municipal valide de devis d'orange pour un montant de 2 800.00 € TTC

Le maire adjoint présente le budget primitif de l'année 2024 préparé par la commission des finances qui se résume de la façon suivante :

BUDGET COMMUNAL				
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	316 811.06 €	350 540.00 €	437 778.00 €	323 478.00 €
Excédent ou déficit reporté			62 523.67 €	
Affectation Résultat 2023		62 271.06 €		80 823.67 €
Excédent 2024		96 000.00 €		
Besoin de Financement			96 000.00 €	

Cette dernière l'a équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Le besoin de financement en investissement est de 96 000 € qui sera pris sur l'excédent 2024 de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024.

SYNDICAT D'ELECTRICITE DE E-COMMUNICATION DE L'AIN :

COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC : Recours au mécanisme du fond de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie).

Le maire adjoint présente le dossier au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuver** le recours au mécanisme du fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie).
- **Approuver** l'inscription des dépenses de réalisation ou de fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie), en section d'investissement (subventions d'équipements aux organismes publics). Les dépenses relatives aux autres types d'opérations resteront à inscrire en section de fonctionnement.
- **S'engager** à verser au SIEA une subvention d'équipement (fonds de concours imputés en section d'investissement), conformément aux modalités de la délibération n°DE202312093 du Comité syndical du SIEA en date du 01 décembre 2023 précitée,
- **S'engager** à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SIEA.

DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire adjoint présente deux demandes d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme.

- 1) Parcelle ZD 92 d'une contenance de 58 m² située 34, impasse des Vignes Rouges
- 2) Parcelles ZD 91 et ZD 32 d'une contenance totale de 2897 m² situées 34, impasse des Vignes Rouges

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre des ventes énumérées ci-dessus.

URBANISME

PC 001 197 24 B 0001 – DYNACITÉ – 87, impasse des hannetons – construction de 8 logements (3 T2 – 5 T3) - parcelles B 1891 - 1893 – Dossier déposé le 19 mars 2024 – en cours d'instruction

DP 001 197 24 B 0005 – DEROGNAT Marie – 131, chemin des Grandes Vignes - Installation d'une pergola – parcelle ZC 86 – nouveau dossier déposé le 13.03.2024 en cours d'instruction

DP 001 197 24 B 0006 – BOURBON Pascal – 499, montée de Saint Valérien – réfection de toiture – parcelle ZD 73 – dossier déposé le 13.03.2024- non opposition le 28.03.2024.

DP 001 197 24 B 0007 – JACQUOT François – FORTIN Elisabeth – 69, rue de l'Eglise – création d'une ouverture – parcelles B 1068 - 1069 – dossier déposé le 21.03.2024 en cours d'instruction

DP 001 197 24 B 0008 – PASTUGLIA Martine – Chemin de Vaux – réfection de toiture grange – parcelle B 925 – dossier déposé le 21.03.2024- non opposition le 04.04.2024.

DP 001 197 24 B 0009 – RICOU Eddy – 255, impasse des Hannetons – Installation panneaux photovoltaïques – parcelle B 1876 – dossier déposé le 30.03.2024- en cours d'instruction.

CU 001 197 24 B 0008 – SCP JM. MATHIEU ET N. PONS – connaître le droit de l'urbanisme applicable à la parcelle ZD 92 – 34, impasse des Vignes Rouges- dossier déposé le 11.03.2024.

CU 001 197 24 B 0009 – SCP JM. MATHIEU ET N. PONS – connaître le droit de l'urbanisme applicable aux parcelles ZD 91 et ZD 32 – 34, impasse des Vignes Rouges- dossier déposé le 03.04.2024.

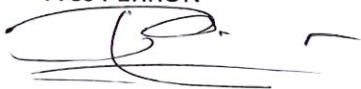
QUESTIONS DIVERSES

Ecole : Sortie Domaine de la Garde demande de prise en charge du trajet. Le conseil municipal valide la demande de prise en charge du trajet

Elections européennes : 9 juin 2024 ouverture du bureau de vote de 8h à 18h.

Le maire lève la séance à 22 h30

Le Maire Adjoint,
Yves PERRON



Le secrétaire,
Patrice GROSBOIS

